

CERTIFICATION « TRANSPORTER EN SECURITE DES DENREES ALIMENTAIRES EN VRAC SUR LE RESEAU ROUTIER »

La certification « Transporter en sécurité des denrées alimentaires en vrac sur le réseau routier » est enregistrée au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH) par CFV, sous le numéro RS6049, par décision du Directeur Général de France Compétences du 01/07/2022 pour une durée de 3 ans (date d'échéance : 01/07/2025) : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6049/>

Public cible

La certification s'adresse exclusivement aux conducteurs routiers.

Pour accéder à la formation préparatoire à la certification, le candidat doit :

- disposer du permis C ou EC,
- être titulaire de la carte de qualification de conducteur,
- Expérience d'un an en conduite avec le permis C ou EC
- et avoir validé des compétences en travail en hauteur (la preuve sera apportée par une attestation de formation ou un certificat de réalisation, ainsi que le contenu de l'action de formation suivie).

1. VOIE D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Pour accéder à la certification, le candidat doit être inscrit auprès du responsable de l'organisation des épreuves et **avoir participé à la totalité du parcours de formation certifiant.**

2. COMPETENCES VALIDEES

La certification valide les **compétences** suivantes :

Préparer la citerne à son lavage intérieur, en respectant les procédures de la station de lavage, dans le but de rendre efficace la prestation de lavage

Examiner la conformité du lavage intérieur de la citerne et ses accessoires à la fin du lavage, afin de s'assurer de l'absence du produit venant d'être lavé et de l'absence de résidu de produit lessiviel.

Plomber tous les accès directs ou indirects au produit alimentaire, selon les procédures définies, afin de sécuriser la denrée alimentaire vrac durant le transport.

Réaliser un plan de chargement dans une citerne compartimentée, en respectant les règles d'hygiène alimentaire et de conditionnement, afin d'être conforme à la commande.

Charger une denrée alimentaire dans une citerne dédiée à l'alimentaire, en respectant les règles d'hygiène alimentaire, afin de garantir la sécurité et la qualité du produit.

Décharger une denrée alimentaire vrac d'une citerne dédiée à l'alimentaire, en respectant les règles d'hygiène alimentaire, afin de garantir la sécurité et la qualité du produit.

3. MODALITÉS D'ÉVALUATION

M.E.1. Questionnaire individuel écrit

Le candidat apporte la preuve de ses connaissances sur les différents dangers de contamination du produit transporté ainsi qu'en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire et de sa maîtrise, à travers des questions à choix multiples et des questions ouvertes.

L'épreuve est réalisée en salle sous la surveillance d'un ou plusieurs membres du jury.

M.E.2. Mise en situation individuelle simulée (inspirée d'une situation professionnelle réelle)

Le candidat prend connaissance d'un ordre de mission transmis par les membres du jury.

Le candidat réalise la mission en utilisant le matériel mis à sa disposition :

1. Il prépare sa citerne au lavage. *La citerne est contrôlée par les membres du jury avant de passer à l'étape suivante de l'épreuve.*
2. Il vérifie le lavage (fictif) et livre ses conclusions aux membres du jury. *Les membres du jury transmettent alors un certificat de lavage au candidat.*
3. Il vérifie la conformité du certificat de lavage et livre ses conclusions aux membres du jury.
4. Il décrit les caractéristiques de la citerne qui permettront d'acheminer le produit en sécurité.
5. Il liste les accessoires qu'il prévoit utiliser.
6. Il plombe la citerne et renseigne les numéros de plombs sur la lettre de voiture.
7. Il Réalise son plan de chargement et charge ensuite le volume demandé dans l'ordre de mission.
8. Une fois le chargement réalisé, il procède au déchargement.

Durant l'épreuve les membres du jury peuvent interroger le candidat sur les actions qu'il réalise et lui demander de justifier ses actions. Le jury interroge également le candidat sur la procédure à suivre en cas d'acte de malveillance et sur les dangers de contamination du produit.

L'épreuve est réalisée chez le certificateur ou dans l'entreprise à conditions que le matériel utilisé (citerne et accessoires) soit identique à celui du certificateur et que l'espace soit suffisant pour la réalisation des différentes étapes.

Toutes les compétences doivent être validées pour obtenir la certification « TRANSPORTER EN SECURITE DES DENRÉES ALIMENTAIRES EN VRAC SUR LE RESEAU ROUTIER ».

4. AMÉNAGEMENT DES MODALITÉS D'ÉVALUATION POUR UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Tout candidat peut saisir le référent Handicap de CFV afin d'étudier les possibilités d'aménagement des modalités d'évaluation. Le référent Handicap dispose de contacts et ressources pour analyser les besoins et mettre en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation des évaluations. Sur conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel de la certification, le format de la modalité pourra être adapté si nécessaire.

5. COMMUNICATION DES RÉSULTATS AUX CANDIDATS ET DÉLIVRANCE DU PARCHEMIN

Le responsable de l'organisation des épreuves communique les résultats aux candidats par écrit (par mail ou par courrier) au lendemain de la délibération du jury de certification.

Les parchemins signés sont ensuite envoyés par mail ou courrier ou remis en main propre aux candidats dans les 30 jours calendaires maximum qui suivent la notification des résultats.

CFV tient à jour un registre des certifications délivrées.

La validation de la certification « TRANSPORTER EN SECURITE DES DENRÉES ALIMENTAIRES EN VRAC SUR LE RESEAU ROUTIER » est valable à vie.

6. DATE(S) ET LIEU(X) DES PROCHAINES SESSIONS D'EXAMEN

- 10/01/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses
- 24/01/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses
- 07/02/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses
- 21/02/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses
- 07/03/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses
- 21/03/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses
- 04/04/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses
- 16/05/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses
- 23/05/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses
- 06/06/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses
- 27/06/2025 à 58 Avenue de Branne- 33370 Tresses

7. INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de stagiaires ayant suivi le parcours certifiant

- **2022 (du 01/10/2022 au 31/12/2022) : 29**
- **2023 : 146**

Nombre de candidats ayant présenté la certification à l'issue du parcours certifiant

- **2022 (du 01/10/2022 au 31/12/2022) : 29**
- **2023 : 143**

Taux de présentation aux épreuves

- **2022 (du 01/10/2022 au 31/12/2022) : 100%**
- **2023 : 97,95%**

Nombre de certifiés

- **2022 (du 01/10/2022 au 31/12/2022) : 27**
- **2023 : 139**

Taux de réussite

- **2022 (du 01/10/2022 au 31/12/2022) : 93,10%**
- **2023 : 97,20%**

Pour tout complément d'information, contactez-nous :

- Accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, au 05 57 97 13 27
- Mail : fabien.lanau@cfv-formation.fr